

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Immeuble Le Vauban - 2^{ème} étage - Parc des Comtes du Forez, 1, rue Michel Portier

Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - contact@smif42.fr – www.canalduforez.fr

Avis et observations formulées par le SMIF sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société VALFOREZ en vue de l'installation de stockage de déchets inertes avec une installations de recyclage situé au lieu-dit « les Appens » à SURY LE COMTAL – Enquête publique du 15/06/2026 au 15/09/2026 inclus

Commissaire enquêtrice titulaire : Mme Gisèle LAMOTTE

Commissaire enquêtrice suppléante : Mme Joyce CHETOT

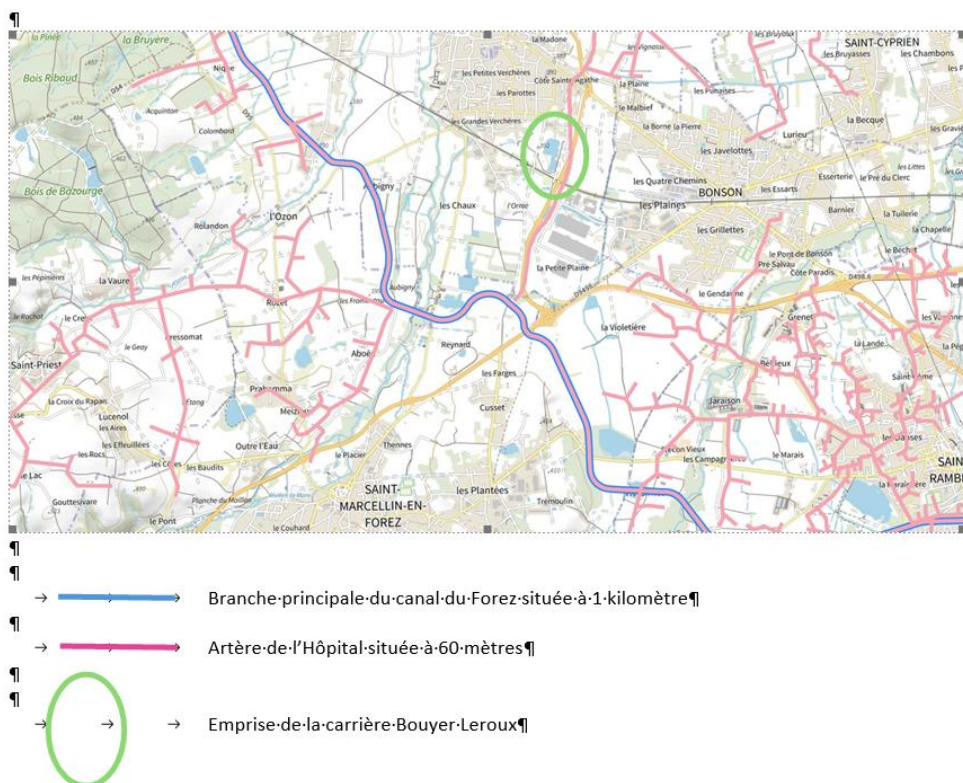
Pièces-jointes : avis de consultation du public n° SPM 01/2026

Rappel du projet de demande d'autorisation liée à l'enquête publique :

Le carrier BOUYER LEROUX a cessé son activité sur l'un des sites situés sur la commune de SURY LE COMTAL. Cette ancienne carrière était composée de deux secteurs distincts : à l'ouest, « l'Horme » et à l'Est « Les Appens ». Depuis l'arrêt de l'exploitation, la partie l'Horme a été réaménagée en zone agricole avec maintien d'un aménagement écologique autour d'une mare.

Le site concerné par le projet correspond au secteur des « Appens », il est constitué de deux plans d'eau interconnectés. Le plus grand situé au nord « les Appens » correspond à l'ancienne zone d'extraction de la carrière d'argile de BOUYER LEROUX et représente une superficie de 8ha45a27ca. C'est sur ce secteur que porte la demande d'installation de stockage des déchets inertes de la société VALFOREZ pour le recyclage des matériaux de travaux publics provenant des chantiers réalisés dans le département de la Loire par les entreprises COLAS et Jean-Yves PORTE (sociétés co-fondatrices de VALFOREZ).

Plan de situation :



Considérant l'avis rendu par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loire en Rhône-Alpes en date du 27/05/2026, qui souligne que le site présente « un potentiel de stockage hivernal particulièrement stratégique » en raison de sa disponibilité foncière et de sa proximité immédiate avec le canal du Forez ;

Considérant les enjeux de sécurisation de l'alimentation en eau du territoire forézien afin de répondre durablement aux besoins des différents usages, notamment la fourniture en eau brute pour potabilisation, l'agriculture, les activités économiques et industrielles, la défense incendie, la préservation des milieux aquatiques ainsi que les usages de loisirs ;

Considérant les tensions sur la ressource en eau et la nécessité de renforcer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique, en développant des capacités de stockage et de gestion des ressources disponibles ;

Considérant le projet alternatif porté par le Syndicat Mixte des Inondations du Forez (SMIF), présenté ci-après, visant à valoriser ce site pour la création d'un ouvrage de stockage d'eau répondant aux enjeux d'intérêt général du territoire ;

Le SMIF émet un avis défavorable pour le projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes et l'aménagement d'une plateforme de recyclage au lieu-dit « Les Appens » sur la commune de SURY LE COMTAL.

Le SMIF considère que l'affectation de ce site à une installation de stockage de déchets inertes compromettrait durablement une opportunité d'aménagement au service de la gestion quantitative de la ressource en eau. Il propose en conséquence un projet alternatif consistant en la création d'un ouvrage de stockage d'eau, dont les objectifs, les caractéristiques et l'intérêt général sont présentés dans les pages suivantes.

Proposition d'un projet alternatif porté par le SMIF : valorisation du site par la création d'une retenue de stockage d'eau multi-usage au départ de l'artère de l'Hôpital :

Contexte

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et d'intensification des épisodes de sécheresse liés au changement climatique, le renforcement des capacités de stockage constitue un levier majeur pour sécuriser les différents usages alimentés par le Canal du Forez.

Afin d'étudier cette possibilité, le SMIF a engagé, début 2024, des échanges avec l'entreprise Bouyer Leroux, propriétaire d'une ancienne excavation issue de l'exploitation d'argile, aujourd'hui en eau et inutilisée. Une note sur l'évolution du canal du Forez stipulait déjà ce projet (note du 11.12.2024 adressée à M. le Préfet de la Loire).

Cette excavation est située sur la commune de Sury-le-Comtal, à proximité immédiate de la ZAC des Plaines, à environ 60 mètres de l'artère de l'Hôpital et à seulement un kilomètre de la branche principale du Canal du Forez. Cette localisation offre des conditions particulièrement favorables pour son raccordement au réseau hydraulique existant et limite les aménagements nécessaires.

Description du projet

Le projet consiste à transformer cette excavation en une retenue de stockage d'eau à vocation multi-usage, permettant de constituer une réserve stratégique minimale d'environ **500 000 m³**.

En fonction de cette capacité, l'économie représenterait un volume mobilisable permettant :

- de diminuer les prélèvements dans le milieu naturel de **500 l/s pendant 11 jours** ;
- ou de réduire ces prélèvements de **250 l/s pendant 22 jours**.

Cette réserve pourrait être mobilisée lors des périodes de forte tension sur la ressource afin d'assurer la continuité des différents usages tout en limitant les prélèvements dans les cours d'eau.

Intérêt du projet

Le principal atout de cette opération réside dans l'existence même de l'ouvrage de stockage. L'ancienne carrière constitue déjà une excavation étanche remplie d'eau, limitant ainsi les travaux de terrassement et réduisant significativement le coût d'investissement, de plus le remplissage se ferait gravitairement sans consommation énergétique. Les aménagements porteront principalement sur les ouvrages hydrauliques de remplissage, de restitution, de régulation et de raccordement au réseau du Canal du Forez.

Dans son avis du 27/05/2026, confirmant son avis du 12/11/2025, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire en Rhône-Alpes indique également que « dès lors, stocker de l'eau en période hivernale pour alimenter le canal du Forez en période de sécheresse permettrait de soulager le fleuve Loire et ses milieux, de ne pas accentuer les pressions sur les affluents et de sécuriser les usages domestiques, agricoles, industriels associés au canal ». Elle rappelle aussi que « le report des prélèvements en période de hautes eaux constitue un enjeu fort pour le territoire et un axe de travail important dans l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) ».

Des enjeux environnementaux devront être pris en compte lors de la conception du projet. Les études réglementaires permettront d'identifier les incidences potentielles et de définir les mesures d'évitement, de réduction et de compensation nécessaires afin d'assurer la compatibilité du projet avec les objectifs de préservation des milieux naturels.

Objectifs

La création de cette retenue de stockage répond à plusieurs objectifs stratégiques :

- sécuriser durablement l'alimentation en eau du territoire forézien ;
- améliorer la résilience du territoire face aux sécheresses et aux effets du changement climatique ;
- réduire les prélèvements sur le complexe de Grangent pendant les périodes d'étiage ;
- garantir la satisfaction des différents usages (agriculture, fourniture en eau brute pour potabilisation, usages économiques et industriels, défense incendie, milieux aquatiques et loisirs) ;
- maintenir les entreprises agro-alimentaires existantes et répondre aux enjeux du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- renforcer les capacités de gestion du réseau hydraulique en apportant une réserve mobilisable en fonction des besoins.

Enjeux

Par sa localisation stratégique, son importante capacité de stockage et la valorisation d'un site déjà existant, cette retenue représente une opportunité majeure pour le territoire. Elle permettra d'accroître la sécurité d'approvisionnement en eau tout en participant à une gestion plus sobre et plus durable de la ressource.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations nationales et régionales relatives à l'adaptation au changement climatique, à la sécurisation de la ressource en eau et à la conciliation des différents usages de l'eau.

Conclusion :

Cet espace aquatique de biodiversité à vocation multiple conserve un fort potentiel d'aménagement. Sa configuration, son volume disponible et sa proximité immédiate avec les infrastructures hydrauliques du Canal du Forez en font un site particulièrement adapté à la création d'une retenue de stockage d'eau multi-usage. Cette reconversion permettrait de valoriser une ancienne carrière en lui conférant une nouvelle fonction stratégique au service de la gestion durable de la ressource en eau et de l'adaptation du territoire au changement climatique.

Fait à MONTBRISON, Le 17 juillet 2026